

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 7 décembre 2020 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

La séance se tient sans la présence du public. L'enregistrement verbal de la réunion sera publié sur le site internet de la municipalité dès que possible.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Beauregard
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

213-12-2020

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Dépôt du rapport du maire;
4. Adoption des procès-verbaux des séances du 2, 18 et 19 novembre 2020;
5. Rapport de l'inspecteur municipal;
6. Programme d'aide à la voirie locale / Sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale;
7. Utilisation du fonds carrières et sablières en 2020;
8. Mandat à un laboratoire pour les tests de sol pour le projet d'agrandissement du garage municipal;
9. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
10. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme;
11. Système d'ouverture de la porte d'entrée principale;
12. Achat regroupé de bacs pour 2021 avec la RIAM;
13. Adhésion de la municipalité de Sainte-Christine au Service d'inspection en bâtiments de la MRC d'Acton;

14. Avis à la Fédération québécoise des municipalités – Fin de la participation de la municipalité au regroupement d’assurances collectives;
15. Mandat à Hélène Bouchard, CPA;
16. Adoption de la politique salariale pour l’année 2021;
17. Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes;
18. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l’année 2021;
19. Avis de motion et dépôt du projet de règlement concernant l’enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité;
20. Avis de motion et dépôt du projet de règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité;
21. Avis de motion et dépôt du projet de règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité;
22. Prévisions budgétaires 2021 pour l’entretien de la station de pompage du chemin des Chalets;
23. Prévisions budgétaires 2021 du service de gestion des eaux usées de la Municipalité du Village de Roxton Falls;
24. Contribution financière de l’année 2021 pour la Bibliothèque de Roxton Falls;
25. Entente salariale avec les responsables de la bibliothèque pour les années 2021, 2022 et 2023;
26. Contribution financière de l’année 2021 de la Maison jeunesse l’Oxy-bulle;
27. Adoption des prévisions budgétaires 2021 pour les Loisirs de Roxton Falls;
28. Adoption des prévisions budgétaires 2021 de la Régie intermunicipale de protection contre l’incendie de Roxton Falls;
29. Adoption des prévisions budgétaires 2021 du Service de premiers répondants de Roxton Falls;
30. Adoption des prévisions budgétaires 2021 pour la Régie intermunicipale de Roxton;
31. Transport adapté Omnibus – Prévisions budgétaires 2021;
32. Offre de service pour l’entretien ménager pour l’année 2021;
33. Liste des comptes;
34. Divers :
 - 34.1. Demande de modification réglementaire de M. Stéphane Champagne
 - 34.2. Dossier ressources humaines Congédiement d’un employé affecté à la comptabilité;
 - 34.3. Appel de candidature - Poste adjointe-administrative/commis-comptable;
35. Rapport des comités;
36. Correspondance;
37. Questions de l’assemblée;
38. Levée de l’assemblée.

Adoptée

3. **Dépôt du rapport du maire**

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire a préparé un rapport faisant état des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Une copie du rapport sera publiée sur le site internet de la municipalité.

214-12-2020

4. **Adoption des procès-verbaux des séances du 2, 18 et 19 novembre 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 2, 18 et 19 novembre 2020;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux tels que rédigés.

Adoptée

215-12-2020

5. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé.

Adoptée

216-12-2020

6. **Programme d'aide à la voirie locale / Sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale**

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,
sur la proposition de M. Éric Beauregard
appuyé par M. François Légaré
il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité du Canton de Roxton approuve les dépenses d'un montant de 33 206.60 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

217-12-2020

7. **Utilisation du fonds carrières et sablières en 2020**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers d'appliquer la somme de 51 270.65\$ provenant du Fonds de compensation des carrières et sablières au coût des travaux suivants :

Travaux	Somme provenant du fonds
Remplacement ponceau 5 ^{ème} Rang	17 206.60 \$
Remplacement d'un ponceau dans le rang Ste-Geneviève	34 064.05 \$

Adoptée

218-12-2020

9. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments -Demande de dérogation mineure pour la propriété matricule 8350-72-3987 (Daniel Plante)**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure touche la propriété située au 876, rang 11 (lot 5 907 718, matricule 8350 72 3987 appartenant à Daniel Plante) :

CONSIDÉRANT QUE le demandeur, M. Daniel Plante, était propriétaire du lot 3 840 892 (résidence du 876, rang 11 et terre agricole). En 2016, ce lot a été remplacé par les lots 5 907 718 (résidence du 876, rang 11) et 5 914 210 (terre agricole) dans le but de vendre ce dernier à Ken Germiquet. La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a refusé de reconnaître un droit acquis sur le lot 5 907 718 puisque la configuration est différente de celle qui avait été fait en 1979;

CONSIDÉRANT QUE le 17 octobre 1979, M. Roland Plante a vendu une partie des lots 668 et 669 (terre agricole) à M. Uldéric Tremblay. M. Roland Plante a conservé une superficie pour la résidence du 876, rang 11. Le 16 mai 1980, M. Tremblay vend la terre agricole à M. Daniel Plante. Le 19 juin 1986, Mme Thérèse Pépin (veuve de

Roland Plante) a vendu la résidence du 876, rang 11 à Daniel Plante ce qui a eu pour effet de remembrer les propriétés au sens de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE le lotissement de 2016 aurait dû avoir été fait selon la même configuration que celle du 17 octobre 1979.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur s'adresse donc à la municipalité afin de pouvoir recréer un lot identique à celui de 1979; donc, la demande de dérogation mineure qui vise à autoriser la création d'un lot d'une largeur de 67,76 mètres, d'une profondeur de 42,0 mètres et d'une superficie de 2891,0 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QU'un lot adjacent à un cours d'eau doit avoir une largeur minimale de 45,0 mètres, une profondeur minimale de 60,0 mètres et une superficie minimale de 3700 mètres carrés, tel que prévu au tableau 5-1 de l'article 5.3 du Règlement de lotissement 182-2003;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'affecte pas le droit de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE l'impact sur l'agriculture est faible;

CONSIDÉRANT QUE le problème à l'origine de la demande comporte des risques élevés de se répéter ailleurs et ainsi générer d'autres demandes du même type;

CONSIDÉRANT QUE la demande de profondeur de 42 mètres au lieu de 60 mètres est une réduction de 30% de la norme;

CONSIDÉRANT QUE la demande de superficie de 2891 mètres carrés au lieu de 3700 mètres carrés est une réduction de 22% de la norme;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme jugeant la demande plutôt majeure que mineure recommande aux membres du conseil de refuser la dérogation mineure demandée;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande de dérogation présentée par M. Daniel Plante.

Adoptée

219-12-2020

9. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments – Demande à la CPTAQ pour la propriété matricule 8750-30-0040**

Correction
apportée par la
résolution 03-01-
2021 appuyé par
M. Stéphane
Beauregard

CONSIDÉRANT QUE la présente demande vise la propriété portant le matricule 8750-30-0040 et que les demandeurs sont M. Alain Legault et Mme France Desgens;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs désirent vendre à Ferme Jean-Jacques Leclair la superficie des lots en culture qui sont déjà en location avec l'acquéreur et conserver la partie boisée incluant la résidence;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation en vigueur.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer et de recommander la
présente demande à la CPTAQ.

Adoptée

220-12-2020

9. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments – Demande à la CPTAQ de
9220-5988 Québec inc.**

CONSIDÉRANT QUE M. Patrick Denis, propriétaire de l'entreprise
9220-5988 Québec inc. désire procéder au renouvellement de
l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du
Québec numéro 408553 du 23 octobre 2015 pour continuer d'exploiter
une sablière sur le lot 4 067 621 et d'utiliser le chemin d'accès sur le lot
3 842 669 (propriété de Mme Laurise Dubé);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit également se prononcer sur la
conformité de l'importation de sol de couverture nécessaire dans le cadre
de la remise en culture, ce qui constitue des travaux de remblai;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de remblai sont conformes étant
donné qu'ils sont situés à l'extérieure de la bande riveraine et/ou de la
zone inondable de la rivière Noire ou de tout cours d'eau à proximité de
cette propriété;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation en
vigueur;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par Mme Diane Ferland
et résolu à l'unanimité des conseillers de recommander cette demande à
la CPTAQ.

Adoptée

221-12-2020

10. **Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer deux nouveaux membres
pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme aux sièges 3 et 5, soit
Messieurs Claude Pouliot et Louis-Paul Quérel;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers que la composition du comité
consultatif d'urbanisme est le suivant :

- Siège #1: M. François Légaré
- Siège #2 : M. Louis-Marie Bachand
- Siège #3 : M. Claude Pouliot
- Siège #4 : M. Bernard Bédard
- Siège #5 : M. Louis-Paul Quérel

Adoptée

222-12-2020

12. **Achat regroupé de bacs pour 2021 avec la RIAM**

ATTENDU QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

ATTENDU QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

ATTENDU QUE la Régie a fixé au 11 décembre 2020 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

ATTENDU les articles 621 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter 10 bacs aérés bruns.

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : 216, rang Ste-Geneviève, Roxton (Hôtel de ville);

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

223-12-2020

13. **Adhésion de la municipalité de Sainte-Christine au Service d'inspection en bâtiments de la MRC d'Acton**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine désire adhérer à l'Entente intermunicipale pour l'application de règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement ;

ATTENDU QUE l'adhésion d'une nouvelle municipalité à l'entente se fait par l'ajout d'une annexe à cette dernière et qu'elle requiert le consentement de toutes les parties à l'entente ;

ATTENDU QU'un projet d'annexe relative à l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Christine a été présenté aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme Diane Ferland
appuyé par M. Éric Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'accepter que la Municipalité de Sainte-Christine adhère à l'Entente intermunicipale pour l'application de règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement, conformément aux dispositions de l'annexe, telle que présentée;

- d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document relatif à l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Christine.

Adoptée

224-12-2020

14. **Avis à la Fédération québécoise des municipalités – Fin de la participation de la municipalité au regroupement d'assurances collectives**

CONSIDÉRANT QUE le 11 novembre dernier la Municipalité a fait parvenir une lettre à La Capitale les avisant qu'elle mettait fin à son contrat d'assurances collectives avec leur entreprise en date du 30 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la FQM, à titre de preneur du contrat d'assurances collectives exige qu'un avis soit transmis un 1 an avant de quitter le regroupement;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a avisé la municipalité par courriel le 23 novembre 2020 que la fin de participation au régime serait effective le 30 novembre 2020;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
Appuyé par M. Pascal Richard

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser la FQM que la Municipalité respectera le délai de 12 mois demandé. Que la municipalité ne participera pas au régime d'assurance collective de la FQM pour l'année 2022.

Adoptée

225-12-2020

15. **Mandat à Hélène Bouchard, CPA**

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été accordé à Mme Hélène Bouchard, CPA et juricomptable afin d'effectuer une enquête afin de vérifier et identifier les irrégularités constatées lors de la vérification des états financiers;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard
appuyé par M. Stéphane Beaugard
et résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier le mandat accordé à Mme Hélène Bouchard, CPA et juricomptable. Le tout conformément à l'offre de service fournie par Mme Bouchard.

Adoptée

226-12-2020

16. **Adoption de la politique salariale pour l'année 2021**

Il est proposé par M. Pascal Richard

Appuyé par Mme Diane Ferland

Et résolu à l'unanimité des conseiller d'adopter la politique salariale pour l'année 2021.

Que M. Stéphane Beauchemin, maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer la politique salariale.

Adoptée

227-12-2020

17. **Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes**

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à l'occasion de la période des Fêtes le bureau municipal soit fermé à partir du 21 décembre 2020 à midi jusqu'au 5 janvier 2021 inclusivement.

Adoptée

228-12-2020

18. **Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2021**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité ce qui suit :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, qui se tiendront selon les dates énumérées ci-dessous à 19h30 :

- ✓ Lundi 11 janvier 2021;
- ✓ Lundi 8 février 2021;
- ✓ Lundi 1 mars 2021;
- ✓ Lundi 5 avril 2021;
- ✓ Lundi 3 mai 2021;
- ✓ Lundi 7 juin 2021;
- ✓ Lundi 5 juillet 2021;
- ✓ Lundi 2 août 2021;
- ✓ Mardi 7 septembre 2021;
- ✓ Lundi 4 octobre 2021;
- ✓ Lundi 1^{er} novembre 2021;
- ✓ Lundi 6 décembre 2021.

Adoptée

19. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Éric Beaugard, qu'à une prochaine séance du conseil le projet de règlement modifiant le règlement concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité sera présenté pour fins d'adoption. Que M. Beaugard procède également au dépôt du projet de règlement.

20. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Stéphane Beaugard, qu'à une prochaine séance du conseil le projet de règlement modifiant le règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité sera présenté pour fins d'adoption. Que M. Beaugard procède également au dépôt du projet de règlement.

21. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Bernard Bédard, qu'à une prochaine séance du conseil le projet de règlement modifiant le règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité sera présenté pour fins d'adoption. Que M. Bédard procède également au dépôt du projet de règlement.

229-12-2020

22. **Prévisions budgétaires 2021 pour l'entretien de la station de pompage du chemin des Chalets**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires 2021 d'entretien et d'exploitation de la station de pompage et du réseau d'égout du chemin des Chalets;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions sont présentées à la Municipalité du Village de Roxton Falls puisque cinq résidences de leur territoire sont desservies par le réseau du chemin des Chalets;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beaugard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver ces prévisions budgétaires.

Adoptée

230-12-2020

23. **Prévisions budgétaires 2021 du service de gestion des eaux usées de la Municipalité du Village de Roxton Falls**

CONSIDÉRANT QUE tel que prévu à l'entente relative à la fourniture du service de gestion des eaux usées, le Village de Roxton Falls a présenté le budget pour l'année 2021 pour le service de gestion des eaux usées et que la contribution totale à verser est de 3 377.83 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires pour l'année 2021 présentées par la Municipalité du Village de Roxton Falls et ce, conditionnellement à l'approbation de ces prévisions par le conseil de cette dite municipalité.

Adoptée

231-12-2020

24. **Contribution financière de l'année 2021 pour la Bibliothèque de Roxton Falls**

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers de prévoir au budget de l'année 2021 la somme de 19 135.81 \$ pour la Bibliothèque de Roxton Falls. Que ces sommes sont attribuées pour les fins suivantes :

Achat de livres et de matériel :	3 000 \$
Frais de déplacement :	500 \$
Papeterie	400 \$
Licence Biblioneth	824.82 \$
Salaire :	13 729.72 \$

Que la Municipalité du Village de Roxton Falls devra verser la somme de 8 306.48 \$ pour compenser la moitié des frais reliés au salaire des préposées à la bibliothèque incluant 10% de frais d'administration.

Adoptée

232-12-2020

25. **Entente salariale avec les responsables de la bibliothèque pour les années 2021, 2022 et 2023**

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard

Appuyé par M. Pascal Richard

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente salariale avec les responsables de la bibliothèque pour les années 2021, 2022 et 2023 tel que présentée aux membres du conseil.

Adoptée

233-12-2020 26. **Contribution financière de l'année 2021 de la Maison jeunesse l'Oxy-bulle**

Il est proposé par M. Bernard Bédard
appuyé par Mme Diane Ferland
et résolu à l'unanimité des conseillers de prévoir la somme de 7 000 \$ au budget de l'année 2021 pour la Maison jeunesse l'Oxy-bulle.

Adoptée

234-12-2020 27. **Adoption des prévisions budgétaires 2021 pour les Loisirs de Roxton Falls**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
appuyé par Mme Diane Ferland
et résolu à l'unanimité des conseillers de prévoir la somme de 24 000 \$ au budget de l'année 2021 pour les Loisirs de Roxton Falls.

Adoptée

235-12-2020 28. **Adoption des prévisions budgétaires 2021 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires présentées par la Régie intermunicipale de protection des incendies de Roxton Falls pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QU'un budget total de 228 520 \$ est prévu pour l'année 2021 que la quote-part des deux municipalités s'établit à 79 021 \$ chacune;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires pour l'année 2021 telles que présentées.

Adoptée

236-12-2020 29. **Adoption des prévisions budgétaires 2021 du Service de premiers répondants de Roxton Falls**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires du Service des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE le coût par habitant pour le budget 2021 est établi à 13.4091\$ et que la contribution annuelle est de 16 092.21 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beaugard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires 2021 pour le Service des premiers répondants présentées par la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Adoptée

237-12-2020

30. **Adoption des prévisions budgétaires 2021 pour la Régie intermunicipale de Roxton**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de Roxton pour l'année 2021 et que la contribution de chaque municipalité s'élève à 13 175 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires pour l'année 2021 de la Régie intermunicipale de Roxton.

Adoptée

238-12-2020

31. **Transport adapté Omnibus – Prévisions budgétaires 2021**

Considérant le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées :

- La Municipalité du Canton de Roxton accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le Ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base.
- La Municipalité du Canton de Roxton accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2021.
- La Municipalité du Canton de Roxton approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2021 au montant de 232 764.00\$.
- La Municipalité du Canton de Roxton approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2021 soit :
 - 32,50\$ carnet de 10 coupons locaux (3,25\$ / unité)
 - 3,50\$ déplacements locaux à l'unité
 - 1,50\$ enfant de 6 à 11 ans déplacements locaux à l'unité

- 10,00\$ déplacements extérieurs à l'unité
- 6,00\$ enfant de 6 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unité
- Gratuité pour les enfants de 5 ans et moins

- La Municipalité du Canton de Roxton autorise à même les fonds d'administration générale le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 3 499.25\$ pour l'année d'opération 2021.

Adoptée

239-12-2020

32. **Offre de service pour l'entretien ménager pour l'année 2021**

CONSIDÉRANT QUE Mme Cécile Duval a déposé son offre de service pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville pour l'année 2021 au coût de 4 000 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par M. Stéphane Beaugard et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir l'offre de service de Mme Cécile Duval pour l'année 2021. Que M. Stéphane Beauchemin, maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le contrat à intervenir.

Adoptée

240-12-2020

33. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard appuyé par M. Bernard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 122 224.08 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

241-12-2020

34.1. **Demande de modification réglementaire de M. Stéphane Champagne**

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane Champagne s'est adressé à la municipalité afin de demander une modification réglementaire dans le but de lui permettre de louer ses chalets pour des locations à courts termes;

CONSIDÉRANT QUE l'hébergement commercial de court séjour n'est pas autorisé en affection agroforestière au schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas possible pour une municipalité d'adopter un règlement s'il est non-conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'informer M. Champagne que la municipalité ne peut procéder à la modification du règlement d'urbanisme afin de permettre la location de chalets à courts termes en raison du motif énoncé précédemment.

Adoptée

242-12-2020

34.2 **Dossier ressources humaines-Congédiement d'un employé affecté à la comptabilité**

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 205-11-2020, le 18 novembre 2020, par laquelle le Conseil a suspendu avec solde un employé affecté à la comptabilité afin qu'une enquête soit réalisée relativement à des irrégularités constatées lors de la vérification des états financiers pour l'année 2019;

ATTENDU QUE l'employé concerné est à l'emploi de la Municipalité depuis le mois de septembre 2016;

ATTENDU QUE les résultats préliminaires de l'enquête démontrent des irrégularités importantes au niveau des opérations comptables effectuées en 2019 et 2020;

ATTENDU QUE l'employé concerné, qu'il ne convient pas d'identifier aux fins de la présente résolution, mais dont l'identité est connue des membres du conseil, avait déjà été questionné relativement à certaines opérations;

ATTENDU les reproches formulés à l'endroit de l'employé concerné;

ATTENDU la rupture du lien de confiance avec l'employé concerné;

À CES CAUSES, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil ordonne le congédiement de l'employé concerné par la présente résolution, qui était affecté à la comptabilité, et ce, à compter de ce jour;

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'employé concerné par la présente résolution les sommes qui lui sont dues à ce jour, le cas échéant;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité soit mandatés afin de rencontrer l'employé concerné par la présente résolution pour l'informer de son congédiement;

Adoptée

243-12-2020

34.3 **Appel de candidature – Poste adjointe-administrative/commiss-comptable**

Il est proposé par M. Éric Beaugard appuyé par M. Pascal Richard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la publication d'un appel de candidature pour le poste d'adjointe administrative/commiss-comptable.

Adoptée

36. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la correspondance reçue.

244-01-2020

38. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard appuyé par M. Stéphane Beaugard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 10.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

